



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Grenoble, le 12 septembre 2016

Christophe Clanché
Délégué académique aux actions de
formation
Rectorat de Grenoble

A

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'Education
nationale
Madame, Monsieur, le chef d'établissement

Rectorat

Délégation académique
aux actions de
formation

Réf N° 2016-160-/CC /DC

Affaire suivie par
Agathe Toulouze

Téléphone
04 76 74 70 50

Mél :
ce.daaf@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Objet : Inscription aux modules de formation d'initiative nationale (MIN)

Référence : Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004
Circulaire n° 2016-119 du 25-8-2016, publiée au BOEN n° 31 du 1er septembre 2016

Au regard du décret susnommé, des **modules de formation d'initiative nationale (MIN)** sont mis en place.

Ils ont vocation à développer ou à approfondir les compétences des enseignants du premier et du second degré accueillant des élèves dans le domaine de l'adaptation scolaire ou scolarisant des élèves en situation de handicap.

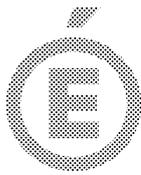
Ces modules retenus par la DGESCO sont regroupés en 15 thématiques :

- scolarisation des élèves handicapés dans le second degré ;
- scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement ;
- scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement ;
- scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles des apprentissages ;
- handicap rare, développement des coopérations entre enseignants et professionnels du secteur médico-social;
- scolarisation des élèves intellectuellement précoces;
- formation des enseignants référents;
- formation des formateurs AVS;
- conduite de projet inclusif en Segpa;
- les apports de la recherche sur les apprentissages;
- outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- initiation à la langue des signes française;
- perfectionnement en langue des signes française;
- enseigner la langue des signes française et en langue des signes française;
- apprentissage du LPC.

Les intitulés et contenus des modules pour l'année 2016/2017 font l'objet d'une circulaire publiée au BOEN n° 31 du 1^{er} septembre 2016. Ces informations sont également consultables sur le site de la DAAF, <http://www.ac-grenoble.fr> rubrique : personnels, formation des personnels, DAAF, offre de formation, formations diverses, ASH-MIN.

La fiche de candidature ci-jointe est à compléter par les personnels intéressés et doit parvenir à ce.daaf@ac-grenoble.fr, avant le mardi 28 septembre 2016, munie de l'avis du chef d'établissement (ou de celui du IA-DASEN pour les personnels du premier degré).

Un classement des choix n'étant pas techniquement envisageable, les candidatures ne peuvent concerner qu'un seul module.



Si ces personnes sont retenues, elles seront convoquées par la Division de la Formation du Rectorat sous votre couvert (procédure habituelle) pour les personnels du 2nd degré, ou par les services de formation des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour les personnels du 1er degré.

Très cordialement,

2/2

Le délégué académique aux actions de formation

Christophe Clanché